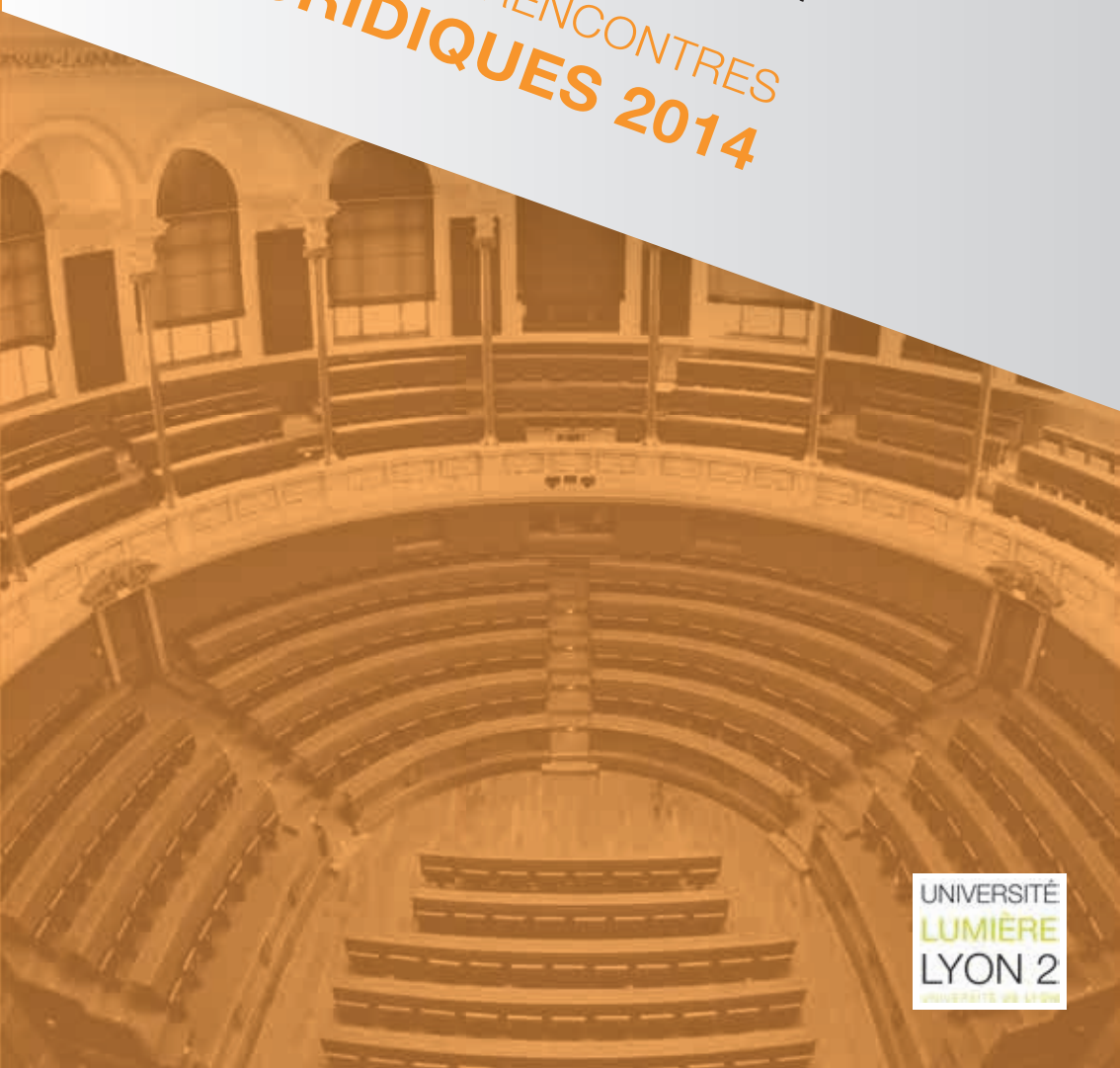


JEUDI 4 DÉCEMBRE 2014
Grand Amphithéâtre de l'Université Lumière Lyon 2

de 9h à 17h30
Faculté de Droit et Science politique
**L'ACCÈS AUX BIENS CULTURELS
QUEL(S) DÉFI(S) POUR LE DROIT ?**

LES 18^E RENCONTRES JURIDIQUES 2014





**ACCUEIL
DES PARTICIPANTS**
8h30

MOTS DE BIENVENUE
9h00

par **MARIE-ODILE NICOU**,
*Doyen de la Faculté de Droit
et Science politique*

LES RENCONTRES JURIDIQUES 2014

Les biens culturels se trouvent aujourd'hui pris dans les feux croisés de deux tendances lourdes : d'une part, la révolution numérique qui, via la dématérialisation, non seulement favorise la création et la préservation de biens culturels, mais aussi en permet l'accès à un public toujours plus large ; d'autre part, l'industrialisation de la culture qui, dans le même temps, met sur le marché globalisé des biens culturels destinés à une consommation de masse.

Bousculé dans sa dimension spatiale et temporelle, comment le droit va-t-il réagir à cette double mutation technico-industrielle ? Construire un modèle juridique capable de combiner proposition de valeur pertinente pour les consommateurs, adhésion des ayants droit et rentabilité des opérateurs économiques, tel est le défi auquel il se trouve confronté en période de fortes turbulences économiques. L'accès à la culture et à la diversité en dépendent.

En mettant le focus sur l'accès aux biens culturels, les « Rencontres » espèrent démontrer toute la souplesse du droit de la régulation pour dégager des règles utiles à tous les acteurs du commerce culturel et aux pouvoirs publics. C'est à cette vérification que vous convoquent les « Rencontres juridiques 2014 de la FDSP ».

PROGRAMME

INTRODUCTION : 9H15

ANNIE HERITIER, MC HDR en droit public, Université Lumière Lyon 2, ER DCT

MATINÉE

L'ACCÈS AUX BIENS CULTURELS À L'ÉPREUVE DU TEMPS

Sous la Présidence de **MARIE-CHRISTINE PIATTI**
Professeur de droit privé, Université Lumière Lyon 2,
Codirecteur du Master « Droit de la propriété
intellectuelle – Droit du design », ER DCT

A / L'accès aux biens culturels : le temps allongé

- Un droit qui préserve le passé : l'exemple du droit de préemption

CHRISTINE FERRARI-BREUER

MC HDR en droit public, Université Jean Moulin Lyon 3, Directrice adjointe de l'Institut Droit Art et Culture (IDAC), Responsable du Master 2 « Droit et Fiscalité du Marché de l'Art »

- Un droit qui assure l'avenir : l'exemple de la numérisation des biens culturels

PIERRE BRASQUIES

Docteur en droit, Université Lumière Lyon 2, ER DCT

PAUSE : 10H45/11H15

B / L'accès aux biens culturels : le temps abrégé

- Un droit qui s'adapte aux technologies : l'exemple de la diffusion des biens culturels sur le réseau Internet

ANNE EMMANUELLE KAHN

MC HDR en droit privé, Université Lumière Lyon 2, Co-directeur du M2 « Droit de la propriété intellectuelle – Droit du design », ER DCT

- Un droit qui respecte les personnes : l'exemple des libertés fondamentales

GENEVIÈVE IACONO

MC HDR en droit public, Université Lumière Lyon 2, Directrice du Master 2 recherche « Droits de l'homme », ER DCT

STÉPHANIE DUCRET

Doctorante en droit public, ER DCT
et les étudiants du Master

QUESTIONS - DÉBAT : 12H15

DÉJEUNER LIBRE

APRÈS-MIDI

L'ACCÈS AUX BIENS CULTURELS DANS UN MONDE DÉTERRITORIALISÉ

Sous la Présidence de **PASCAL PLANCHET**
Professeur de droit public, Université Lumière Lyon 2,
ER DCT

14H

A / La protection des biens culturels créés au sein du territoire national

- Un droit qui résiste : l'exception culturelle française (versus libre circulation)

MARIE-CHRISTINE PIATTI

Professeur de droit privé, Université Lumière Lyon 2,
ER DCT

- Un droit qui organise : la décentralisation culturelle

LOÏC CHABRIER

MC en droit public, Université Lumière Lyon 2,
Adjoint à la culture à la Mairie de Villeurbanne

PAUSE : 15H/15H30

B / La mondialisation de l'accès des biens culturels

- Un droit qui libéralise : la financiarisation des biens culturels

ALEXANDRE QUIQUEREZ

MC en droit privé, Université Lumière Lyon 2,
ER DCT

- Un droit qui protège : le patrimoine commun de l'Humanité

MARJOLAINE MONOT-FOULETIER

MC, Université Catholique de Lyon, ER
« La personne et son patrimoine »

QUESTIONS - DÉBAT : 16H30

SYNTHÈSE

EDOUARD TREPPOZ

Professeur de Droit Privé, Université Jean Moulin Lyon 3,
Directeur de l'Institut Droit Art Culture (IDAC)

LIEU DES RENCONTRES JURIDIQUES DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

18 quai Claude Bernard - 69367 Lyon Cedex 07
Tramway T1, arrêt «Quai Claude Bernard»

ORGANISATION

Université Lumière Lyon 2,
Faculté de Droit et Science politique,
Centre de recherches Droits, Contrats, Territoires

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Inscription obligatoire

Françoise FRUCTUS
Faculté de Droit et Science politique (FDSP)
Campus Berges du Rhône- Bât. Clio
4, rue de l'Université - F69365 Lyon cedex 07
Tél : 04 78 69 72 33 - Fax : 04 78 69 73 59

Particularité : gratuit pour les étudiants,
Eligible à la formation continue des avocats
(tarif pour ceux souhaitant bénéficier
de cette possibilité : 40 €)
<http://fdsp.univ-lyon2.fr>

